

# COMPTES RENDUS DE SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL 10/11/2014

L'an deux mille quatorze et le dix novembre à dix huit heures trente , le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur R. PLA, Maire.

**Présents:** MM. R. PLA, C. CHAPRON, J.MALLEA, J.BALLANEDA, L.AUCHERE, N.ARNOUX, M.BAIGES, A. CALLS, A.DABASSE, D.FIGUERE, G. LAFONT, X.LOUGARRE J.TUBERT, J.M.VIDAL

**Secrétaire de séance:** Jacky MALLEA

Avant d'aborder l'ordre du jour, Monsieur Raymond PLA demande s'il y a des observations à formuler au sujet du compte rendu de la séance précédente. Pas de remarque. Adopté à l'unanimité.

## **PLU -SCOT**

Mr PLA explique que la commune a été dans l'obligation de demander une dérogation au SCOT LITTORAL SUD au titre de l'article L122-2 du code de l'urbanisme dans le cadre de l'élaboration de son PLU. En effet, suite à la fusion de la CDC Illibéris et de la CDC des Albères et de la Côte Vermeille, la commune d'Ortaffa a dû changer de SCOT. Ainsi, au 1er juillet 2014, Ortaffa se trouvait en zone blanche car n'était affectée à aucun SCOT. Après l'arrêté préfectoral paru en juillet 2014, la commune intégrait officiellement le SCOT Littoral Sud et de fait avait obligation de conformer son PLU en cours avec les prescriptions du nouveau SCOT d'où la demande de dérogation. Cette dernière a été refusée et il est nécessaire aujourd'hui d'abroger le PLU arrêté en février dernier et de le ré-arrêter afin de le mettre en conformité avec le Scot Littoral Sud. L'assemblée doit délibérer pour abroger l'arrêt précédent et relancer la consultation. Ceci a un impact financier mais aussi sur les projets de construction d'Ortaffa. Mr Pla informe l'assemblée qu'une réunion est prévue entre la cabinet ICV en charge de l'élaboration du PLU et l'avocat de la commune afin de préparer la nouvelle procédure.

*Accord par 14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention et 0 refus de vote*

Mr Pla informe également les élus présents qu'il est nécessaire de renouveler la taxe d'aménagement votée en 2011 et ce avant le 30/11/2014. Mr Pla propose de reconduire le même taux, fixé à 5% et de conserver les mêmes conditions d'exonération ou d'abattement. La proposition est soumise au vote.

*Accord par 14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention et 0 refus de vote*

## **AJUSTEMENTS BUDGETAIRES**

Mr Pla passe la parole à Mme Cambou pour expliquer les ajustements du budget. Compte tenu de dépenses non prévues lors du vote du budget 2014, il est nécessaire de procéder à quatre réajustements pour abonder certaines imputations. Il s'agit du poste 202 concernant les documents d'urbanisme en particulier la procédure de création de la ZAC mais également la procédure de dérogation au Scot Littoral Sud. S'ajoute à ces réajustements, celui de l'imputation 21316 concernant les travaux de construction de casiers funéraires et la construction de la stèle de Mr Bourquin et enfin le réajustement concernant l'imputation 2181 pour l'installation de la climatisation à l'école maternelle ainsi que le poste 2184 pour le remplacement du frigo de la cantine. Le compte dépenses imprévues permettra ces réajustements.

Mr Pla soumet au vote ces réajustements.

*Accord par 14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention et 0 refus de vote*

### **TRAVAUX TRAVERSEE DU VILLAGE**

Mr le Maire informe que les travaux devraient démarrer mi janvier 2015. Une deuxième réunion s'est tenue le 29 octobre dernier en présence des prestataires des travaux, à savoir Sydeel, CDC des Albères et de la Côte Vermeille et de AGT représentant le Sivu des Aspres. Les phases du chantier ont été mises en place et le chantier devrait durer entre 3 et 4 mois si aucun problème. Une réunion publique sera organisée prochainement afin d'expliquer aux riverains et à l'ensemble des administrés le déroulement des travaux.

### **FUTURS ATELIERS MUNICIPAUX**

En date du 13 octobre dernier, la CAO s'est réunie en mairie pour sélectionner le cabinet d'architecte qui sera en charge du suivi du chantier et de la maîtrise d'œuvre de la construction des futurs ateliers municipaux. Trois dossiers ont été déposés en mairie. Le cabinet d'architecte Philippe Pous a été retenu pour son expérience avec les services publics et ses références dans le domaine.

Mr Pla soumet au vote la validation du choix du candidat.

*Accord par 14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention et 0 refus de vote*

### **AMENAGEMENTS URBAINS**

Mr Pla explique que l'avenue des Albères et du Vallespir posent un réel problème tant sur le plan de la sécurité que de la circulation en raison des stationnements permanents sur la voirie et les trottoirs. Sans parler de la vitesse excessive alors que la zone est limitée à 30 km/h à l'avenue des Albères et 50km/h à l'avenue du Vallespir. Afin de réduire la vitesse, Mr Pla propose l'aménagement de coussins berlinois sur les deux avenues à des endroits stratégiques comme vu avec le conseil général. Nous attendons des croquis d'implantation avant d'en discuter en commission travaux. De plus, le recrutement de l'ASVP, qui sera évoqué au point suivant, viendra en renfort pour sanctionner les stationnements gênants.

### **POLICE MUNICIPALE**

Mr Pla explique que dans le cadre de la création du poste d'ASVP, la mairie a reçu de nombreuses candidatures. Deux d'entre elles méritent notre attention car présentent une expérience dans le domaine de police sur la voie publique. Pour l'heure rien n'est encore arrêté. Mr Pla informe qu'il recevra prochainement en mairie le commandant de la brigade d'Elne afin de discuter de la participation citoyenne mise en place par la commune. A ce sujet il cède la parole à Mme N.Arnoux vice présidente de la commission sécurité. Cette dernière a bien avancé dans la mise en place de cette action et attend encore quelques éléments complémentaires et devis pour la mise en pratique.

### **CIMETIERE**

La commune a lancé la procédure de reprise des tombes en état d'abandon déjà validée lors d'un précédent conseil municipal. Ainsi, le 30 septembre dernier a été lancée la procédure en présence de quelques familles qui ont accepté de remettre en état les tombes. Dans l'ensemble la procédure a été bien accueillie malgré quelques personnes qui ont été choquées par le nom donné à cette dernière mais après explication les familles ont été rassurées. La procédure doit durer 3 ans. Elle vise à prévenir les familles et à les sensibiliser à leur devoir d'entretien des concessions.

### **ORDURES MENAGERES**

Mr Pla explique que la commune souhaite sensibiliser les administrés aux problèmes de stationnement permanent des containers d'ordures ménagères sur les trottoirs et parfois sur la voirie. Le centre ancien du village est le plus touché par ce phénomène. Mr Pla informe que les riverains de l'impasse des remparts et de la rue des acacias ont été sensibilisés à ce problème et que la rue des acacias bénéficie depuis lundi 10 novembre 2014 de containers collectifs pour enrayer ce problème. Le maire est conscient que cette procédure sera longue et nécessitera une prise de

conscience collective mais l'information reste la meilleure arme. Un article devrait paraître dans le BMO de fin d'année afin justement de sensibiliser les administrés.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **RYTHMES SCOLAIRES**

Mr Pla passe la parole à J. Ballaneda vice présidente de la commission affaires scolaires. Mme Ballaneda explique que la mise en place des NAPS s'est bien déroulée dans l'ensemble et que la première période a reçu un accueil plutôt positif de la part des parents. Ce qui a eu pour conséquence de voir de nouvelles inscriptions pour la deuxième période. A ce jour, le taux d'inscription aux NAPS pour les élémentaires s'élèvent à 75% et pour les maternelles à 63 %. Les équipes encadrantes sont au complet et les activités proposées ont bien été accueillies par les enfants. Un bilan en fin d'année sera effectué en collaboration avec la CDC.

### **BULLETIN D'INFORMATION D'ORTAFFA**

Mr Pla cède la parole à A. Dabasse vice présidente de la commission communication. Mme Dabasse demande aux élus de bien vouloir lui remettre au plus vite leurs articles afin de pouvoir passer au bouclage du bulletin de fin d'année. Les associations du village a avoir déposé leur articles sont au nombre de 4 pour le moment. Mm Dabasse souhaite déposer le bulletin pour impression autour du 10 décembre.

### **MARCHE DE NOEL**

L'association des Pro d'Ortaffa organise le 30 novembre prochain un marché de Noël dans la cour de l'ancienne école primaire. Il a été demandé l'autorisation de vente de vin chaud qui sera accordée après dépôt d'une autorisation de débit de boissons temporaire et la vente de crêpes ou autres produits sucrés. A ce sujet, Mr le Maire attire l'attention sur le problème des règles sanitaires en la matière et demande à ce que les Pro d'Ortaffa prennent toutes les dispositions pour respecter les préconisations de l'ARS.

### **PANNEAUX D AFFICHAGE**

Mr Malléa prend la parole et informe qu'il y a de plus en plus d'affiches non associatives sur les panneaux du village et que les personnes ne respectent pas le matériel mis à disposition en utilisant des colles qu'il est difficile de nettoyer. Afin de maîtriser ces pratiques, les agents communaux contrôleront tous les lundis les panneaux de la commune et enlèveront les affiches non autorisées.

### **COLIS DE NOEL**

Mme Ballaneda expose qu'elle a reçu plusieurs devis de fournisseurs pour les colis des aînés. Elle présente les propositions et l'offre de Mme Aggery est validée pour un montant de 20 euros TTC par colis. Mr Pla intervient en proposant de modifier pour l'année prochaine l'âge des personnes à qui seront remis les colis. Compte tenu de l'âge de départ à la retraite, il serait opportun de fixer l'âge d'attribution des colis en conséquence. Le sujet sera débattu lors d'un prochain conseil.

### **ASSOCIATION OSER DIRE**

La CDC des Albères a été sollicitée par l'association Oser Dire qui vient en aide aux jeunes du département, pour leur apporter un soutien dans leur quotidien et les aider en cas de difficultés. Chaque commune membre de la CDC doit élire un élu référant qui intégrera le conseil d'administration de la commune. Mme Arnoux se porte volontaire.

### **MEDIATHEQUE**

La CDC a récupéré la compétence depuis le 1er juin 2014 et à ce jour il n'y pas eu d'intervention directe de la communauté. Mr Pla s'interroge sur le maintien du transfert de la compétence à la communauté compte tenu du coût de ce transfert. Sachant que les dépenses comptabilisées incluent les frais d'entretien et les charges de fonctionnement courant (eau, edf, assurance..). Ces mêmes dépenses sont à ce

jour supportées dans leur intégralité par la commune. Une régularisation sera faite avec la communauté de communes pour fixer au plus juste le coût de cette compétence transférée.

#### **CABANISATION**

Mr Malléa , en charge des dossiers cabanisation, présente l'état actuel de la cabanisation sur la commune. A ce jour, 29 affaires sont classées, 9 sont restées sans réponse suite au procès verbal d'infraction constatée et 9 autres sont en cours. A ces dossiers se sont rajoutés 4 nouveaux dossiers, soit au total pour 2014, 51 dossiers.

#### **BUDGET**

Mr Pla informe que Mr Baiges, vice président de la commission des finances fera un bilan sur le budget 2014 et préparera le budget primitif 2015 avec Mme Cambou avant d'en discuter avec la commission.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h

R.PLA

J.MALLEA

C.CHAPRON

J.BALLANEDA

N.ARNOUX

L.AUCHERE

M.BAIGES

A.CALLS

A.DABASSE

D.FIGUERES

G.LAFONT

X.LOUGARRE

J. TUBERT

J.M.VIDAL